

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/06/2026 - 3545 - 2023 B 01230 - 978 095 867 - HOLDING WARNET

Désignation de l'entreprise <u>SAS HOLDING WARNET</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>4 PLACE LAVARANDE 60300 SENLIS</u>											
SIREN		9		7		8		0		9	
		5		8		6		7		Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>	
										Durée de l'exercice précédent * <u>1, 7</u>	
										Exercice N dos le <u>31/12/2025</u>	
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF DEPOSE LE 04 JUIN 2026 3545 04 08 040 571725 042 571725 044 571725 048 571725 050 052 060 062 064 066 068 070 072 074 092 094 080 082 084 9719 086 9719 098 9719 110 581444 112 581444											
PASSIF Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *) Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées Total I Provisions pour risques et charges Total II Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :) Comptes courants d'associés Autres dettes Produits constatés d'avance Total III Total général (I + II + III)											
REVENUS (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an (2) Dont créances à plus d'un an (3) Dont compte courant d'associés débiteurs											
REVENUS (4) Dont dettes à plus d'un an (5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *											

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING WARNET

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

31.12.2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons	215		214	
		intracommunautaires	217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	2 687
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243			244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant	380			252	
	Dotations aux amortissements *				254	
					255	
					256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260			262	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	2 687
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	-2 687
Produits financiers (III)		280	80000		Charges financières (V)	294
					290	1 551 6
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	3 900
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	5 789 5
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	5 789 5
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	4 000
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987	342
DÉDUCTIONS	ZRD (44 terdecies)	127		JEI (44 sexes A)	989	
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		ZRR (44 quindécies)	138	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181	
	BUD (44 sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344	
				ZDP (44 septdecies)	993	
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	80000
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647	
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	181 04
Bénéfice col.1 / Déficit col.2					354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *				356	
	Déficits antérieurs reportables * 28016			dont imputés sur le résultat :	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	181 04
Bénéfice col.1 / Déficit col.2					372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

28/04/2026 12:44:37

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING WARNET				31122025		Néant ☐ *		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	571725	482		484		486	571725	
TOTAL		490	571725	492		494		496	571725	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
Voir détail en annexe										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

28/04/2026 12:44:37

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immobili- sations	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
	TOTAL								
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

28/04/2026 12:44:37

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING WARNET	31122025	Néant ☐ *
--	----------	----------------------------------

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600 3815	602 3900	604	606 7715
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680 3815	682 3900	684	686 7715

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres im. incorporelles	700 3900	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770 3900	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	28016
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	28016
Déficits de l'exercice	860	18104
Total des déficits restant à reporter	870	46120

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D
cadre C

Désignation de l'entreprise : SAS HOLDING WARNET

Exercice N clos le : 31122025

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
QP FRAIS SUR DIVIDEN	4000	DIVIDENDES	80000
TOTAL 330	4000	TOTAL 350	80000

Désignation de l'entreprise: SAS HOLDING WARNET		Néant x	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 5		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 5	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *
		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

SAS HOLDING WARNET

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
1.1	Principes généraux	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Informations relatives à l'actif	4
2.1.1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	4
2.1.2	Informations relatives aux filiales et participations	5
2.2	Informations relatives au passif	7
2.2.1	Capitaux propres	7
2.2.2	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	10

1 Principes et méthodes comptables

1.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée).

-

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Principales méthodes comptables retenues :

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés en actif comme frais d'établissement.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Informations relatives à l'actif

2.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	571,725	-	-	571,725
TOTAL	571,725	-	-	571,725

2.1.2 Informations relatives aux filiales et participations

	Capitaux propres (2)(3)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (4)	
			Brute	Nette
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)				
ADCO	185,570	100	552,223	552,223
-	-	-	-	-
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1			-	-
A. Total des filiales			552,223	552,223
B. Total des filiales et participations (A+B)			552,223	552,223

	Montant net des prêts et avances consentis par la société (4)(5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos (3)(4)(6)(7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3)(4)(7)
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)				
ADCO	241	-	648,661	98,532
-	-	-	-	-
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1	-	-		
A. Total des filiales	241	-	648,661	98,532

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non-disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne "Observations".

2.2 Informations relatives au passif

2.2.1 Capitaux propres

1. Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales	1,000	-	-	1,000

2. Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	1,000	-	-
Actions à droit de vote double	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-
Actions de priorité	-	-	-
Actions de jouissance	-	-	-
Autres	-	-	-
TOTAL	1,000		

3. Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1,000	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Ecart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	152,483	-152,483	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	3,815	-	-	-
Total des capitaux propres	157,298	-152,483	-	-

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	-	-	-	1,000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	100	-	100
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	152,383	-	152,383
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	57,895	-	57,895
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-		3,900	7,715
Total des capitaux propres	-	210,379	3,900	219,095

Provision réglementées : amortissements dérogatoires

2.2.2 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	305,923	59,752	246,171	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1,285	1,285	-	-
Autres dettes	55,141	55,141	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	362,349	116,178	246,171	-

^(a) À développer si nécessaire.

« HOLDING WARNET »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au Capital de : 1 000 €
Siège social : 4 Place Lavarande
60300 SENLIS
978 095 867 R.C.S. COMPIEGNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 29 MAI 2026

Exercice : 31 Décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
Le 29 Mai
A 10 H 00,

Les associés de la Société « HOLDING WARNET », société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à la somme de 57 895 € en totalité au poste « autres réserves ».

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



« HOLDING WARNET »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au Capital de : 1 000 €

Siège social : 4 Place Lavarande

60300 SENLIS

978 095 867 R.C.S. COMPIEGNE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MAI 2026**

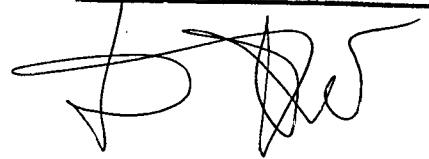
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Exercice : 31 Décembre 2025

L'Assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à la somme de 57 895 € en totalité au poste « autres réserves ».

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice précédent.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the 'COPIE CERTIFIÉE CONFORME' stamp.